

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

BUREAU

REUNION DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Président de séance: **M. Sylvain Palhies**

Présents : **MM. Bernard Gaze - Gérard Gouel - Gérard Mossé - Serge Selles**

Représentant du comité directeur : **M. Jannick Barbusse**

Excusé : **MM. Gilles Bastos - Jacques Caudron**

Le procès-verbal du mardi 6 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

ARBITRES

Mohamed Lagdid / Jeremie Ostermann

Erratum Journal Officiel du 6 octobre 2020 :

« Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner ». Au lieu de la Commission de discipline et d'éthique s'est saisi ».

Mohamed Lagdid

La CDA a reçu un certificat de maladie pour absence à un match le 11 octobre 2020

Bilal Khalifi arbitre de région

Demande à être observateur du district

Le Bureau de la CDA le remercie pour son concours et le désignera observateur adjoint accompagné par un observateur confirmé, dès sa nomination par le comité directeur auquel il est proposé avec avis favorable.

Anthony Macchi

Du 10 octobre en u15 D3 match Asptt Lunel/ Castelnau Le Crès FC, l'arbitre refuse d'arbitrer en l'absence de vestiaires... Le club house est proposé et l'arbitre a fait jouer le match.

Concernant l'absence de vestiaires mis à disposition des arbitres : en raison du Covid-19 et selon le protocole imposé par les autorités supérieures, les arbitres sont soumis aux mêmes obligations que les joueurs, c'est-à-dire prévoir de devoir se passer de vestiaires. **Bien entendu la mise en sécurité des arbitres de ce fait rend d'autant plus responsables les clubs concernés et en particulier le club recevant.**

Puis

Le 11 octobre Olympique de St Andre/ Fc Laverune D3 Poule B

L'arbitre n'ayant pas de feuille de frais sur lui, ce qui n'est pas normal, a fait un reçu provisoire au club, et doit envoyer la feuille de frais le lundi le 14 octobre 2020. Le club par la voix de M. Marin avise qu'il est en bonne possession de la feuille de frais.

Pour ces événements l'arbitre a été contacté par téléphone pour explications. Au regard de son comportement vis-à-vis d'un membre de la CDA le bureau décide de transmettre à la SMA pour suite donner.

Zakaria Zougar Bertrand arbitre de région
Remerciements pour le stage à Castelmaurou : Lu et noté

Ezzofri M'hamed
Erreur sur le score du match Cazouls/Valras du 4 octobre 2020
Dossier transmis à la SMA pour suite à donner

Alex Grober arbitre de région
Souhaite postuler pour devenir observateur
Le Bureau de la CDA le remercie pour son concours et donne un accord favorable à sa demande, pour la présenter au comité Directeur.

Smail Dib
Propos déplacés envers un référent du District
Désistement tardif a un match
Dossier transmis à la SMA pour suite à donner

Arezki Boukelef
Le bureau a reçu son indisponibilité pour une durée indéterminée. Lu et noté.
Il risque de ne pas remplir un minimum ses obligations d'officiel pour couvrir son club d'appartenance au regard du statut de l'arbitrage. (Copie au club concerné)

Salem Belhabib
Concerne le Match de Coupe de l'Hérault As Les Pierrots de Teyran / Olympique de St André
Match du 4 octobre 2020
L'arbitre interrogé à propos du carton mis au n° 13 de l'Olympique St André, M. Marin Benjamin confirme la destination du carton sans équivoque.
Puis
Absence a un match sans en avertir le référent désignation
Dossiers transmis à la SMA pour suite à donner

Boutahir Abdelouahed
Absence a un match sans en avertir le référent désignation
Dossiers transmis à la SMA pour suite à donner

FORMATION

Stage de formation initiale au centre pénitencier à Béziers.
Serge Selles fait le point :

- Sur 15 inscrits 11 ont réussi le test théorique d'examen des connaissances initiales à l'arbitrage, 4 ont été écartés par la direction du centre pénitencier pour diverses raisons.

- Stage a Valras pour la formation initiale du 19 au 23 octobre 2020 (+ 24)
14 inscrits Encadrement Serge Selles, Johan Cardon et Valentin Nivale
- Stage a Fabrègues de formation initiale du 26 au 30 octobre 2020 (+ 31)
14 inscrits - Encadrement Selles Serge et à définir.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

Sylvain Palhies Président de la CDA rappelle aux arbitres qu'ils sont tenus de respecter les consignes sanitaires sur les stades et de faire preuve de bon sens si les vestiaires joueurs et arbitres sont consignés **par les autorités publiques.**

Par ailleurs :

Le bureau de la CDA renouvelle aux clubs qu'ils ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage lorsqu'il ne leur est pas remis une feuille de frais et ce tant qu'ils ne seront pas en leur bonne possession.

Prochaine réunion du bureau mardi 3 novembre 2020 à 15h 00

Le président de séance
Sylvain Palhies

le secrétaire de séance
Bernard Gaze